

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Nathalie Bresse	1.1 Maire	24 780	12 390	4 089	2 045
Gina Castelli	1.2 Conseiller	8 260	4 130		
Sylvie Boucher	1.3 Conseiller	8 260	4 130	1 034	515
Alain Rondeau	1.4 Conseiller	8 260	4 130		
Stéphane Baillargeon	1.5 Conseiller	8 260	4 130	400	144
Lisa Cadorette	1.6 Conseiller	8 260	4 130	600	300
Hélène Bédard	1.7 Conseiller	8 260	4 130	488	244

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).